

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 66-157/SPCG accordant aux héritiers de Sayed Hassan Gafar al- Baz la concession définitive d'une parcelle de terrain sise à Djibouti, rue de Moscou. T. F. n° 143

n° 66-157/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
19 décembre 1966

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1967

Date du numéro
1 février 1967

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive aux héritiers de Saved Hassan Gafar Al-Baz, d'une parcelle de terrain bâti, d'une superficie de 612,46 m², sise à Djibouti, rue de Moscou et,, Immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n°0 143, La mutation du Livre foncier sera effectuée sur la réquisition du concessionnaire, dans le délai d'un mois à compter de la date du présent arrêté. Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies à la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires. Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.